



Création d'une servitude avec edf

Par **igloo933**, le **16/04/2009** à **21:33**

Bonjour,

Etant propriétaire d'un terrain sur lequel passe une conduite d'eau forcée, EDF me propose de régulariser la situation par un acte de servitude pour l'entretien de la canalisation. EDF propose une indemnisation de 150 €. L'indemnisation est une bonne nouvelle. Je me demande par suite si elle ne peut pas être assimilée à un droit d'usage qui pourrait donner lieu à reconduire l'indemnité annuellement.

Je remercie d'avance les avis des personnes qui pourraient m'éclairer.